

**Seconde réunion du Copil
du projet éolien sur Cravant, porté par VALOREM
le mercredi 6 octobre 2021**

Les membres du Copil se sont réunis, ce mercredi 6 octobre 2021, afin d'effectuer un déplacement sur le site envisagé, puis d'entendre une information sur les aspects « environnement » et réfléchir aux moyens de communication à destination des citoyens.

Etaient présents les titulaires (ou le suppléant en l'absence du titulaire) :
Serge Villoteau (SV), Pierrette Marmasse (PM), Nathalie Prévost (NP), Denis Couret DC),
Arnaud Rabier (AR), Emile Rouleau (ER) et Philippe Venard (PV).

Invité : M. Franck Latraube (FL), chargé d'étude environnement chez VALOREM à Nantes.

Absent excusé : Philippe Gaconnet.

COMPTE RENDU

Les membres du Copil se retrouvent sur la place du village à 17H50, et se rendent sur le site envisagé.

Quelques animaux sont observés, chevreuils, faisans, lièvres et quelques corneilles. Le site envisagé se situerait au sud-ouest de Cravant, et s'étendrait vers l'ouest en direction de Prenay. Il se trouverait au nord nord-ouest de Cernay.

La réunion débute à 18H40, dans la salle des loisirs à Cravant.

PV présente le programme de la réunion et donne la parole à ER.

ER rappelle les points d'étapes contenus dans le précédent compte rendu et nous informe que les premières études ont débuté à la fin de cet été 2021, sur les thèmes de l'environnement, l'aéronautique et l'acoustique.

Notamment :

- Projet de rencontres des propriétaires riverains afin de poser des micros enregistrant les bruits ambiants, en l'absence d'éoliennes.
- Présentation de la zone du projet (voir pièce annexée n°1).
- Info aéronautique : La mise en service d'un second radar militaire, à « Maisonfort » dans le Loir et Cher (qui travaillera avec le radar de Bricy), permettra de voir levée la

contrainte du cône de 5°, le recoupement d'un 2e radar rendant maintenant possible l'installation d'éoliennes dans leur champ de croisement.

La parole est donnée à FL qui anime sa présentation visuelle sur le thème de l'environnement.

La mise en place d'éoliennes est un enjeu ornithologique très sensible et une attention toute particulière est apportée.

Selon différents classements, les espèces protégées sont répertoriées sur plusieurs listes. Un focus est fait sur les oiseaux des plaines : Le busard St Martin, le busard cendré et le busard des roseaux, l'Édicnème criard et l'Outarde canepetière.

Afin d'observer les lieux de passage et les habitudes de vie de ces espèces, et d'autres, il sera lancé une campagne d'observation (20 passages par an), effectuée par un bureau d'étude indépendant.

Les chiroptères (Chauve-souris) font l'objet d'observations du printemps à l'automne par des naturalistes qui écoutent les sons émis. Elles peuvent être attirées, l'été, par les moustiques qui se trouvent sur les mâts chauds des éoliennes (effet du soleil) et être heurtées par les pales. Il peut aussi exister un problème de surpression entre le passage de la pale et le mât.

En novembre, elles rentrent en hibernation.

Des capteurs de sons, mis en place sur les mâts de mesure du vent, permettront de repérer l'existence des animaux.

D'après les études présentées, il existe finalement peu de collisions avec les pales au regard de l'action des chats, des lignes à haute tension, des pesticides, des collisions avec les surfaces vitrées des maisons ou des immeubles, de la mortalité routière, etc...

Les mesures ERC, Eviter, Réduire, Compenser :

- Eviter le choix d'une zone d'implantation comprenant des secteurs à risque en réalisant des études descriptives préalables.
- Réduire l'impact en arrêtant le fonctionnement des éoliennes à certaines époques de l'année.
- Compenser en plantant des haies ou des jachères (agriculteurs dédommagés), en protégeant des nids de busards (actions confiées à des associations dédommagées).

L'idée majeure du projet est de concilier les enjeux éoliens et environnementaux.

Fin de l'intervention de FL

ER remercie FL et aborde la réflexion sur les moyens de communication à destination des citoyens de la commune.

- Une lettre d'information pourrait être élaborée par les membres du Copil et distribuée dans les 480 boîtes aux lettres de Cravant et des hameaux. La première pourrait présenter le projet et rendre compte du début des premières études environnementales. Le rythme d'une lettre d'information pourrait être envisageable et distribuée avec le bulletin municipal.

AR émet l'avis qu'une information sur la politique des choix de la production d'énergie électrique devrait figurer dans le premier bulletin d'information. PV est de cet avis.

- Une permanence en Mairie pourrait être tenue par VALOREM afin de recevoir, écouter et répondre aux questions des citoyens. A quelles dates ? Fréquence à déterminer.
- Un blog dédié au projet pourrait donner beaucoup d'informations et un modérateur pourrait « modérer » la parution de commentaires haineux, mensongers, etc...
- Chaque membre du Copil peut, dans le respect du contenu des points actés dans les comptes rendus, lettres d'information et blog, répondre aux questions et prendre note et faire remonter les remarques entendues.

Planning possible à discuter :

- Troisième réunion du Copil en novembre 2021 :
 - 1 Travailler sur la première lettre d'information, la faire imprimer en décembre et la rendre disponible pour une diffusion avec le bulletin municipal de janvier 2022.
 - 2 Le bulletin municipal pourrait consacrer un article sur le projet.
 - 3 Travailler sur la création du blog pour une mise en service en décembre 2021/janvier 2022.
 - 4 Trouver un nom pour le projet.
- Programmer une permanence en Mairie en fonction des demandes de citoyens.
- Programmer une réunion publique d'information ?
- En mai/juin 2022, réception du résultat des études paysagères.
- En novembre 2022, fin des études et dépôt du dossier.

Futures étapes :

- Février 2022 : Quatrième réunion sur les informations concernant les retombées locales fiscales, les modalités d'un financement participatif local, la présentation des mesures d'accompagnement possibles.
- Mars 2022 : Photomontage du paysage du futur site envisagé.
- Avril/mai 2022 : Visite de sites éoliens en fonctionnement avec élus et riverains locaux.
- Juillet 2022 : Présentation du projet d'implantation, du nombre, de la position et du type d'éoliennes.

AR s'est rendu le vendredi 1^{er} octobre 2021, à l'invitation de VALOREM, à l'inauguration des parcs éoliens de Dampierre en Graçay et Massay. Son compte rendu est annexé en pièce n°2.

SV propose que nous pourrions prendre contact prochainement avec la Mairie de Binas, proche de Cravant, qui possède un parc éolien afin d'organiser une visite et une rencontre avec les élus et les citoyens riverains.

DC mentionne que certains socles en béton sont plus petits, car dépendants du type d'éolienne.

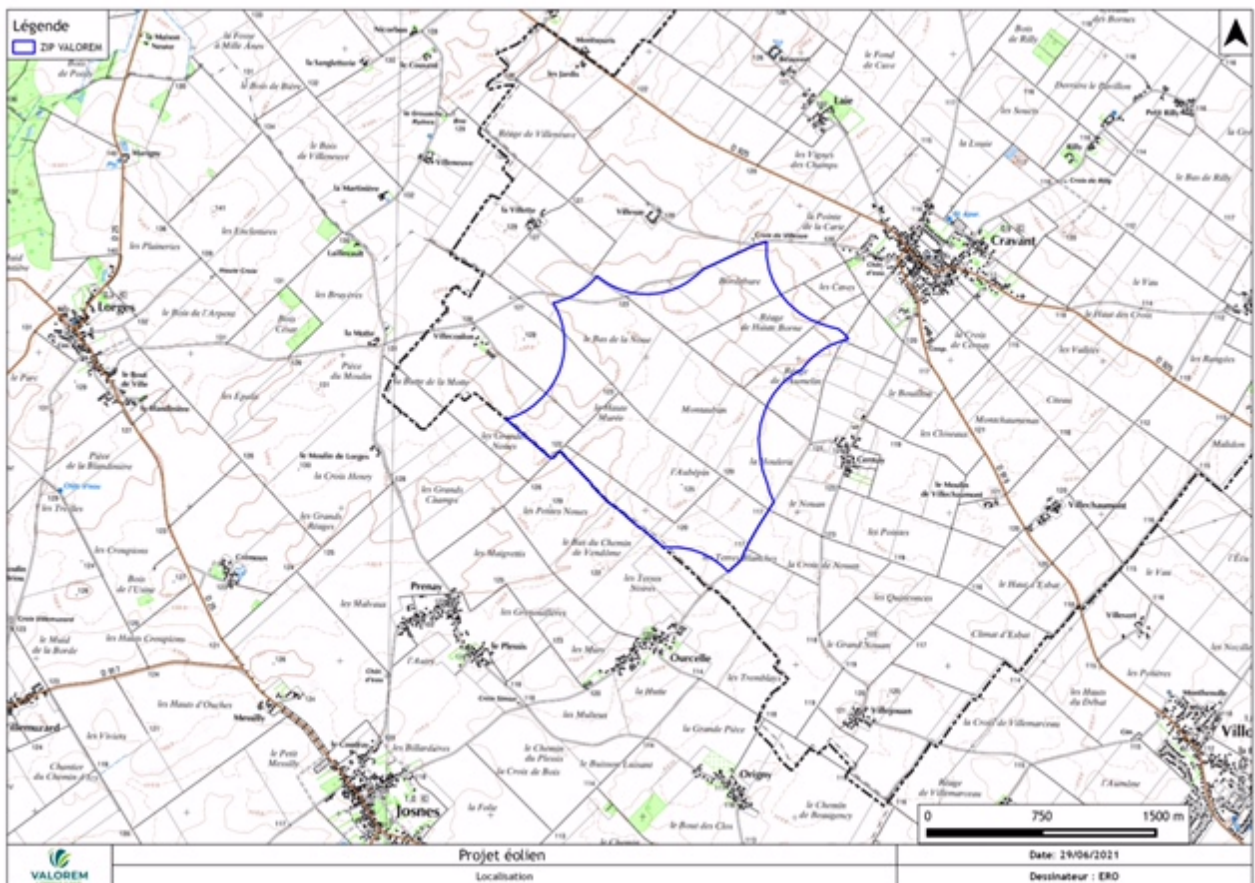
ER rappelle que les gestionnaires de parcs éoliens ont l'obligation légale de détruire en totalité les socles en béton lors de la fin de l'exploitation. La loi impose le séquestre d'une somme correspondant au démantèlement, éolienne ET socle.

PV conclut la réunion à 19H45 en remerciant les participants et les deux intervenants.

Si vous avez des questions ou des observations émanant des habitants de la commune à faire connaître, entre deux réunions du Copil, vous pouvez joindre individuellement et directement Emile Rouleau par :

- Mail : emile.rouleau@valorem-energies.com
- Portable : 0620253729
- Bureau : 0252332162

Annexe 1 : Carte de la zone du projet d'implantation



Annexe 2 : Compte rendu de l'inauguration des parcs éolien du Cher, le vendredi 1^{er} octobre 2021, par Monsieur Arnaud Rabier.

Inauguration parc éolien ; Dampierre en Graçay – Société VALOREM

1^{er} octobre 2021

2 parcs de 4 éoliennes

Projet :

- Lancement en parallèle en 2012 et 2015 par 2 sociétés distinctes
- Abandon de la 2^{ème} zone par le prestataire et reprise par VALOREM (qui pilotait déjà le 1^{er})
- 32M€ investissements (VALOREM + Société Générale + partenaires tissu local)
- Ouvert en novembre 2020
- Forte implication des élus et intervenants locaux

Technicité

- Mat : 120m, 180m en haut de pale
- Puissance cumulée 19.2MW, ¼ de la conso de la communauté de commune de Vierzon 40khab) . 2 * plus qu'un parc de 5ha de panneaux solaires
- Terrain d'environ 1000m² au pied de chaque éolienne
- Eolienne à l'arrêt sous 3 ms , fonctionnement linéaire entre 3 et 9 m/s. Pleine puissance entre 9 et 20 m/s, mise en sécurité au-dessus.

Information complémentaire :

- Retombée fiscale : 20 % pour la commune, 50% pour la CDC et 30% pour le département
- Pilotage depuis Bègles
- Déplacement 2 fois par an pour vérification,
- Société proximité pour intervention en cas de maintenance
- Poursuite des études environnementales après le déploiement des éoliennes

Objectif 2030 : 40% d'énergie renouvelable. Déploiement actuellement d'une carte stratégique d'implantation.